

Un demi-siècle au service de la société

L'Unplib, l'Union nationale des professions libérale et intellectuelles de Belgique, fête son cinquantième anniversaire. Elle a pour mission principale de défendre les intérêts des titulaires de profession libérale et pèse de tout son poids dans les organes socio-économiques du pays. Les titulaires de profession libérale sont en constante augmentation : un indépendant sur quatre exerce ce type de profession. L'anniversaire de l'Unplib, c'est l'occasion de revenir sur son histoire, ses missions, sa composition et ses défis. Mais aussi de faire la fête. Le tout en image et en explications.

Un dossier de Corinne Bodart,
Brigitte Delbrouck & Caroline Dubois



© Nathanaël Corre

Quel est le point commun entre un architecte, un avocat et un médecin ? Ils sont tous trois titulaires de profession libérale. Mais encore ? Ils partagent des valeurs communes telles que la confidentialité, la participation au développement professionnel continu, l'indépendance et l'impartialité, le respect des codes de conduite et de bonne pratique, etc.

Croissance rapide

Ces professionnels, en constante augmentation, sont des acteurs incontournables du monde socio-économique d'aujourd'hui. Les titulaires de profession libérale sont tout d'abord des indépendants. Au 31 décembre 2009, la Belgique comptait 934.642 travailleurs indépendants dont 228.142

professions libérales. Ces dernières représentent presque un quart (24 %) des travailleurs indépendants, soit près d'un indépendant sur quatre. De plus, le secteur des professions libérales s'est développé plus rapidement que les indépendants dans leur ensemble. Alors que le nombre d'indépendants chute de 13 % entre les années 1970 à 1980, les professions libérales progressent de 12 % sur la même période. Au cours des dernières décennies, les professions libérales enregistrent une progression spectaculaire de 47 % contre 17 % pour les indépendants.

Ces chiffres démontrent l'importance de ce secteur d'activité en Belgique. Vu la transformation de notre économie d'un secteur de production vers une activité davantage orientée vers

les services, les professions libérales doivent recevoir une attention et une écoute particulières et légitimes.

Genèse d'un groupement

Ce besoin d'attention, une poignée de titulaires de profession libérale l'avaient déjà compris en 1961 lorsqu'ils ont créé l'Unplib. Ces visionnaires, convaincus de l'utilité de se rassembler, ont réalisé qu'ils devaient être représentés au sein des organes officiels du pays pour se faire entendre et défendre efficacement leurs intérêts. En effet, jusque-là, les titulaires de profession libérale n'étaient pas représentés au Conseil supérieur des classes moyennes (actuel CSIPME), au Conseil national du travail (CNT) ou encore au Conseil central de l'économie (CCE).

s'est ainsi associée, dès sa création, à l'UCM dont elle fait statutairement partie. Cette association est toujours d'actualité.

Défendre et informer

Interprofessionnelle, l'Unplib a pour principale mission de promouvoir, défendre et représenter les intérêts moraux, sociaux et économiques communs aux professions libérales. Dans ce but, elle regroupe, d'une part, les titulaires de profession libérale et, d'autre part, leurs associations professionnelles. L'Unplib exerce son action en dehors de toute considération politique, philosophique ou religieuse. En pratique, elle défend les intérêts de ses membres à tous les niveaux de pouvoir pour qu'ils puissent remplir pleinement leur mission et leur devoir au sein de la société.

L'Unplib ne s'immisce pas dans les problèmes qui relèvent de la compétence des organisations professionnelles, ordres ou instituts. Elle se tient toutefois à leur disposition dans la mesure où ceux-ci le souhaitent.

Dans le cadre de ses activités, l'Unplib s'est aussi donné pour mission d'informer ses membres. Pour ce faire, elle a développé ses propres outils de communication : site internet et newsletter trimestrielle.

Enfin, l'Unplib, seule ou en partenariat avec les services de l'UCM, organise régulièrement des séances d'information, séminaires ou colloques sur des sujets divers tels que le secret

professionnel, la directive services, l'archivage électronique, le droit de la concurrence...

→ DÉFIS À VENIR

Les défis que nous aurons à relever dans les années à venir sont multiples et passionnants : modernisation de nos professions et sauvegarde de nos idéaux, adaptation aux nouveaux moyens de communication, mise sur pied de nouveaux réseaux de collaboration, prise en considération du développement international de l'échange d'informations, nécessité d'une réponse en plus rapide aux souhaits de la clientèle, défense de l'image de nos professions à l'extérieur en mettant en avant l'importance des services que nous rendons, etc.

À titre individuel, le titulaire de profession libérale participe activement à la vie de la cité : il constitue un facteur de stabilité, de paix et d'épanouissement de celle-ci.

Nous aurons donc dans les années qui viennent à défendre, sur le plan régional, sur le plan fédéral, sur le plan européen et sur le plan mondial, la valeur ajoutée des professions libérales. Valeur qui participe intimement au ferment des sociétés libres et démocratiques."

Éric Thiry,
président de l'Unplib



Rapidement, les fondateurs de l'Unplib se sont rendu compte que les problèmes fondamentaux rencontrés par les professions libérales étaient les mêmes que ceux rencontrés par les indépendants du commerce, de l'artisanat ou de l'industrie. Pour que leurs efforts soient fructueux, l'appui d'un groupe social fort est apparu comme une évidence. L'Unplib

Quatre piliers

Traditionnellement, les professions libérales sont réparties en quatre grands piliers : juridique, santé, technique et chiffre.

L'Unplib suit la même structure.

Le premier pilier regroupe les professions juridiques ou "gens de robe". Il est composé des avocats, notaires et huissiers de justice. Ils exercent tous leur métier sous le statut de profession libérale, même si les notaires et huissiers de justice sont aussi "officiers publics". Tous sont membres de droit de l'organe de représentation de leur profession qui a été institué par la loi. Comme dans toute profession libérale, ces professionnels ont une déontologie propre fixée par leur ordre.

Le pilier de la santé compte le plus grand nombre d'effectifs puisqu'en 2009, il représente 66 % du nombre total de professions libérales. Outre les professions médicales "traditionnelles"

(médecins, vétérinaires, pharmaciens, dentistes...), ce secteur comprend aussi les professions paramédicales (49 %), ce qui permet d'expliquer sa proportion plus importante par rapport aux autres piliers. Toutes les professions libérales de la santé sont tenues de respecter une déontologie même si toutes ne possèdent pas un ordre.

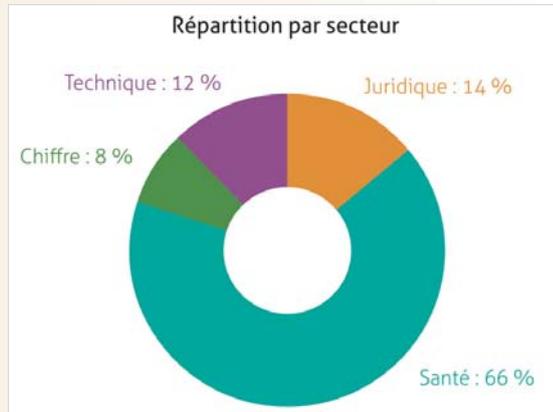
À l'Unplib, les professionnels de la santé peuvent se retrouver entre eux au sein de la Commission santé mise sur pied début 2010. Dans cet espace de dialogue interprofessionnel, les prestataires de soins indépendants étudient sans tabou et dans un esprit constructif toutes les problématiques communes au secteur.

Défense et confiance

Le pilier du chiffre est à la fois un et multiple. Il rassemble les professions de comptable-fiscaliste agréé, d'expert-comptable et/ou de conseil fiscal et de réviseur, soit les "professions économiques". Comme professions libérales, elles défendent ensemble l'indépendance de droit et de fait ainsi que le respect du secret professionnel, condition essentielle à toute relation de confiance au service de la création et du développement des entreprises.

Ces différentes professions économiques sont complémentaires et travaillent en parfaite entente pour fournir une prestation de services de haute qualité, chacune dans ses domaines de compétences spécialisées et spécifiques.

Le secteur technique représente le quatrième pilier des professions libérales et regroupe les métiers liés à la construction comme les architectes, les géomètres-experts ou encore les



ingénieurs. Toutes ces professions sont régies par un ordre ou un institut qui édicte les règles de déontologie et les fait appliquer à ses membres. Très souvent, ces professions se regroupent au sein de fédérations ou d'organisations professionnelles dont le rôle est d'assurer et organiser la promotion et la défense de leurs intérêts profession-

nels, sociaux et moraux.

Pour permettre à ces organisations professionnelles de remplir leurs objectifs fixés statutairement, il est primordial pour elles d'établir des liens privilégiés avec d'autres organisations qui poursuivent le même but et des intérêts communs.

Brillante soirée d'anniversaire

Pour célébrer ses 50 ans d'existence, l'Union nationale des professions libérales et intellectuelles de Belgique (Unplib) a réuni près de 200 de ses membres à l'occasion d'une soirée de gala au palais des Colonies à Tervuren.

Le 19 mai dernier, l'allée qui mène au palais des Colonies s'est soudainement animée en début de soirée par un petit ballet de voitures. Sur les marches d'entrée de ce lieu prestigieux, un tapis rouge indiquait aux invités qu'ils étaient là pour passer un agréable moment.

Où menait ce tapis rouge ? À la soirée de gala organisée à l'occasion des 50 ans de l'Unplib, l'organisation francophone qui regroupe l'ensemble des titulaires de profession libérale du pays (voir par ailleurs).

Ostéopathes, avocats, notaires, dentistes, réviseurs d'entreprises... toutes les professions membres de l'Unplib étaient représentées. Et ce sont près de 200 invités qui ont pris place à table pour partager un repas convivial. Mais aussi écouter les orateurs dresser le bilan de ce demi-siècle d'activités. Et examiner les perspectives d'avenir. C'est Éric Thiry, président de l'Unplib, qui a ouvert le bal en rappelant qu'en 1961, le ministre des Classes moyennes de l'époque, Paul Vanden Boey-

nants, avait exprimé sa conviction que, pour les professions libérales, il n'existait "qu'une seule voie valable pour l'aboutissement de leurs intérêts légitimes : celle de l'unité dans la solidarité avec les autres travailleurs indépendants. C'était d'emblée reconnaître les intérêts légitimes – et spécifiques – des professions libérales et, d'autre part, montrer une stratégie qui est celle de la solidarité avec les autres travailleurs indépendants."

Pas une profession commerciale

Et si les choses ont évolué depuis, l'Unplib "peut se targuer non seulement d'être représentative de l'ensemble des titulaires de profession libérale mais aussi d'être reconnue comme telle et de participer ainsi à tous les niveaux de concertation sociale du pays ainsi que dans toutes les instances d'avis ou organismes où les professions libérales sont représentées."

Est venu ensuite le tour de Christophe Wambersie, administrateur délégué



de l'Unplib, par ailleurs secrétaire général de l'UCM. "Une profession libérale n'est pas une profession commerciale même s'il y a une dimension économique", a-t-il souligné avant d'insister sur les valeurs communes et spécifiques à ces professions. Comme la déontologie ou, pour celles qui n'ont pas d'ordre, le respect de codes de conduite, l'impartialité, le secret professionnel et la formation.

L'occasion aussi de rappeler l'importance, aujourd'hui, pour ces professionnels issus des quatre piliers – juridique, technique, santé et chiffre – de pouvoir travailler ensemble. "L'Unplib, étant une interprofessionnelle au sein d'une autre interprofessionnelle – l'UCM –, a aussi un rôle à jouer pour rassembler en son sein les différentes fédérations, ordres ou instituts." Un petit film, présentant l'institution, a

clôturé son intervention.

Après l'intervention de Brigitte Longuet, avocate au barreau de Paris, venue présenter ses 33 propositions pour une nouvelle dynamique de l'activité libérale, le mot de la fin est revenu au représentant de la ministre Laruelle, Fabien Palmans, qui a souligné les avancées de la ministre, notamment en matière de statut social.

"Changer de mentalité, c'est fondamental"

Brigitte Longuet, avocate au barreau de Paris, était l'invitée d'honneur de la soirée d'anniversaire de l'Unplib. Elle a présenté les grandes lignes de son rapport sur la dynamisation des professions libérales. Message : il faut changer les mentalités !

"L'avenir devrait être serein pour les titulaires de profession libérale", assure Brigitte Longuet qui, hasard du calendrier, a présidé le jour même que le gala de l'Unplib la première séance de la Commission nationale des professions libérales en France, créée en février dernier.

"Mais attention, poursuit la spécialiste, de nouvelles professions marchent sur les plates-bandes des 'vieilles professions libérales' comme les avocats, les médecins ou les notaires. Les métiers de la consultance ont mieux compris la notion de concurrence et proposent une autre approche, tout aussi efficace." L'avocate n'y va pas par quatre chemins mais le propos est légitime. Les professions libérales, elle en connaît un bout. Début d'année, Brigitte Longuet a remis un rapport sur l'amélioration de la compétitivité des professions libérales à Hervé Novelli, secrétaire d'État français chargé des PME. Elle était donc la personne tout indiquée pour s'adresser à l'assemblée réunie à l'occasion du 50e anniversaire de l'Unplib. Dans ce rapport, elle propose ainsi une trentaine de mesures pour une nouvelle dynamique des professions libérales, dont entre autres une nou-

velle définition qui porte non pas sur les professions libérales mais sur l'activité libérale.

Sonnette d'alarme

Dans son speech, Brigitte Longuet a rappelé l'importance des professions libérales : "Nous sommes un secteur qui crée des richesses même si on se paupérise. Nous sommes un secteur qui va dans le sens du savoir. Il doit être protégé." Elle a également insisté sur la nécessité de s'adapter, de se mettre à l'écoute des clients, de comprendre le caractère économique des professions libérales. "Nous ne sommes plus dans une économie de la demande mais de l'offre. Il faut offrir de plus en plus de services pour répondre aux besoins des clients." Et de donner l'exemple des coachs en divorce ou des coachs en fusion-acquisition qui ont compris qu'il y a autant, si pas plus, de psychologique que de juridique dans la gestion de ces situa-

tions. La solution ? L'interprofessionnalité, soit la création de groupements momentanés d'entreprises libérales (GMEL). Ces regroupements de différents professionnels libéraux au sein d'un cadre simple et clair permettraient de proposer une offre diversifiée et de répondre aux besoins des petites et moyennes entreprises. Pour Brigitte Longuet, il est fondamental de changer les mentalités. Et de conclure "Il ne faut pas rester sur un quant-à-soi mais travailler ensemble. Si nous nous adaptons, nous continuerons à assurer l'avenir de nos professions, à travailler avec passion."



Brigitte Longuet

© Nathalie Corre

→ EN BREF

ILLUSTRATION EN VIDÉO

rtbf

Lors de la cérémonie de gala, un film de présentation de l'Unplib a été projeté sur grand écran. Le reportage explique à merveille les missions de l'Unplib par le biais d'images et d'interviews. Il est possible de le revoir sur le site de l'Unplib (www.unplib.be) mais il sera également diffusé lors de la prochaine émission de l'UCM à la RTBF. Sur le plateau, la présentatrice accueillera Éric Thiry, président de l'Unplib, et Jean-Marie Conter, nouveau président de l'Institut professionnel des comptables et fiscalistes agréés (IPCF). À voir le 4 juin sur La Une à 10 h ou le 8 juin à minuit sur La Deux.

50 ANS DE DÉFENSE DE VOS INTÉRÊTS

unplib
Union des professions libérales et intellectuelles



50 ans de défense de vos intérêts

avec le soutien de UCM

Les participants à la cérémonie de gala sont repartis avec un rapport d'activités sous le bras. Dans sa préface, la ministre des Indépendants et des PME salue le caractère d'indépendance de l'Unplib, nécessaire à tout progrès, ainsi que son rôle de soutien voire d'inspiration auprès des élus. Le reste de la publication donne une excellente idée de ce qu'est l'Unplib, de ses missions, de ses membres et de ses défis.

DÉMARCHAGE COMMERCIAL AUTORISÉ

Un arrêt de la Cour de justice européenne rendu le 5 avril dernier permet désormais aux professions réglementées de démarcher des clients potentiels. L'arrêt concerne notaires, huissiers, avocats, juristes d'entreprise, comptables, experts-comptables, réviseurs d'entreprises, médecins, pharmaciens, architectes et autres professions libérales. Une autorisation qui découle de la directive services favorable aux pratiques commerciales pour ces professions mais qui pose question. "Vous êtes enceinte, je suis le meilleur accoucheur du pays, voici ma carte." Le marché prend le pas sur les usages fondamentaux des professions libérales tels que l'indépendance, la dignité, l'intégrité, le secret professionnel. Les ordres, instituts et organisations professionnelles devront se pencher sur la question pour sauver ces valeurs.



Les dirigeants de l'Unplib entourés des représentants des organisations membres



Éric Thiry, président de l'Unplib



Christophe Wambersie, administrateur délégué de l'Unplib

© Nathalie Corre